

AVIS AU PUBLIC

Modification du règlement communal portant fixation du tarif respectivement de la caution pour les clés et télécommandes électroniques.

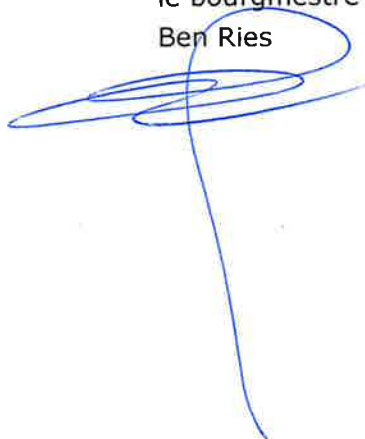
Il est porté à la connaissance du public que par sa délibération du 17 juillet 2026 le conseil communal a adapté le règlement communal portant fixation du tarif respectivement de la caution pour les clés et télécommandes électroniques.

La délibération a été approuvée par Monsieur le Ministre des Affaires intérieures en date du 24 août 2026, référence FC05-2026-A319.

Le texte intégral de la délibération est à la disposition à la mairie de Junglinster où le public pourra en prendre connaissance.

Pour le collège des bourgmestre et échevins,

le bourgmestre
Ben Ries



le secrétaire
Danièle Waterkeyn

